

PROGRAMME

Les assurances construction

REF : CST-001

Cas pratiques et détail d'un dossier de vices de construction et de réparations garanties.

Lien site boutique : <https://urlz.fr/oG4m>

Durée

7.00 heures (1.00 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de maîtriser les assurances relatives aux responsabilités décennale et biennale, les garanties de parfait achèvement et de bon fonctionnement.
- Être capable de gérer au mieux la D.O. et, en cas de refus, les autres assurances notamment les RCP des promoteurs-constructeurs.

Contenu de la formation

1. Quelques règles juridiques de base
 - vices cachés et vices apparents
 - responsabilité décennale et biennale
 - garantie de parfait achèvement (gpa)
 - responsabilité contractuelle ou légale (loi spinetta)
2. L'assurance dommages ouvrage (D.O.)
3. La garantie de bon fonctionnement (GBF)
4. Les autres assurances construction (chantier)
5. Réception, livraison du bâtiment et réserves : comment bien faire ?
6. La déclaration de sinistre D.O.
7. Détail d'un dossier en copropriété : naissance juridique de la copropriété, déclaration D.O. (délais et formalisme)
8. Le détail du préjudice indemnisable ou non et les recours en cas de non prise en charge par l'assureur
9. Catastrophe naturelle (cat nat)

Profils des apprenants

- Professionnels immobiliers (Gestion, Transaction, Syndics de copropriété, Conseils syndicaux, Copropriétaires)

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com

[Livret d'accueil participant](#)